

CH-Zofingen: Geotechnical engineering services

OJ S 25/2013 05/02/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes OFROU filiale de Zofingue

Postal address: Brühlstrasse 3

Town: Zofingen

Postal code: 4800

Country: Switzerland

For the attention of: Erhaltungsplanung

E-mail: beschaffung.zofingen@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des routes OFROU Filiale de Zofingue

Country: Switzerland

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=762975

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des routes OFROU Filiale de Zofingue

Postal address: Brühlstrasse 3

Town: Zofingen

Postal code: 4800

Country: Switzerland

For the attention of: Projet d'entretien F3 dangers naturels - surveillance de l'état UT 10 Lot Lopper

E-mail: beschaffung.zofingen@astra.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Projet d'entretien F3 dangers naturels « N02 entretien du segment 40 (UT 10, lot Lopper) ».

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 12: Architectural services; engineering services and integrated engineering services; urban planning and landscape engineering services; related scientific and technical consulting services; technical testing and analysis services

Main site or place of performance: N02, Lopperstrasse (Hergiswil à Stansstad), et environs ; OFROU F3 Zofingen AG ;propres bureaux.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Différents ouvrages de protection existent afin de protéger les routes nationales contre les dangers naturels gravitationnels. Dans le cadre de l'entretien des ouvrages de protection par l'OFROU, la surveillance revêt une importance centrale afin d'évaluer l'état actuel des ouvrages, de détecter les dégâts le plus tôt possible et de pouvoir initier à temps les mesures de restauration.

La mission comprend :a.L'inspection et l'évaluation de l'état des ouvrages de protection contre les dangers naturels dans la région de Lopper sur la N02. En cas de détection de dommages ou de défauts, exposer les actions nécessaires.

b.L'évaluation des zones de déclenchement de dangers naturels gravitationnels par une inspection des roches sur cordes (câbles-grues) / depuis les airs afin de détecter les dangers le plus tôt possible. Pour ce faire, un concept d'inspection et de sécurité doit être élaboré lors du projet partiel 1.

c.Assistance géotechnique et conseil du maître d'ouvrage OFROU F3 et des services d'entretien de l'UT 10 (Zentras).

(Pour le détail des prestations, voir ci-après ainsi que le point 1.3.4 du document contractuel prévu.)Prestations :Projet partiel 1 : concept d'inspection des roches par câbles-grues / depuis les airs, concept de sécurité :1.Elaboration d'un concept d'inspection avec câbles-grues pour les inspections des roches sur cordes / depuis les airs et pour préserver l'accès aux ouvrages de protection contre les dangers naturels. Les points d'accès correspondants des câbles-grues et les longueurs des câbles-grues doivent être indiqués à titre provisoire (précision env. 10 m).

2.Elaboration d'un concept de sécurité pour les travaux sur cordes conformément aux directives de la SUVA

- OTConst chapitre 9.

Rétribution globale pour le concept d'inspection mis au net pour les câbles-grues et le concept de sécurité.

Remarque : les relevés d'état des ouvrages de protection contre les dangers naturels gravitationnels ont déjà été réalisés dans le cadre des procédures d'urgence visant à sécuriser les roches de Reigeldossen / Dreckloch / Buchenloch dans les années 2010 / 2011. La liste des ouvrages de protection est à considérer comme complète. La division en installations de construction et le codage des installations et ouvrages en question (désignation abrégée systématique) existent. Les esquisses des ouvrages et les feuilles du cadastre seront mises à la disposition par le pouvoir adjudicateur pour les ouvrages de protection. Tous les ouvrages de protection sont géoréférencés (précision env. 0.1 m) et les données sont disponibles au format SIF (données vectorisées en fichiers Shape et listes Excel).

Projet partiel 2 : première inspection (inspection principale des ouvrages de protection en 2015, câbles-grues à partir de 2013) : 1.Préparation

- travail de base

- coordination
- discussions ; 2.Réalisation et documentation de la première inspection principale des ouvrages de protection.

Rétribution globale par installation de construction.

3.Réalisation et documentation de l'inspection des roches sur cordes / depuis les airs.

Rétribution globale par câble-grue pour la première inspection / exécution.

Projet partiel 3 : deuxième inspection (inspection principale des ouvrages de protection en 2020, câbles-grues à partir de 2014) : 1.Préparation

- préparation des événements
- coordination
- discussions ; 2.Réalisation et documentation d'une inspection principale (postérieure) des ouvrages de protection.

Rétribution globale par installation de construction.

3.Réalisation et documentation de l'inspection des roches (inspections postérieures) sur cordes / depuis les airs.

Rétribution globale par câble-grue et inspection / exécution annuelle.

Projet partiel 4 : assistance technique (à partir de 2013, conformément au mandat spécial) : 1. Conseil technique de la direction du projet OFROU, de l'assistance du maître d'ouvrage et de l'UT 10, rétribution au temps passé.

2.Interventions en cas d'événements, organisation et réalisation de procédures d'urgence, rétribution au temps passé ou conformément aux conditions des mandats supplé-mentaires.

3.Elaboration de projet et réalisation de mesures de construction et de remise en état, rétribution au temps passé ou conformément aux conditions des mandats supplé-mentaires.

Projet partiel 5 : accompagnement technique des installations de surveillance (à partir de 2013, selon les besoins, conformément au mandat spécial) : 1.Accompagnement technique des installations de surveillance automatiques (Haslihorn et Reigeldossen) pour l'exploitation et l'entretien par l'UT 10 (Zentras).

Rétribution au temps passé ou conformément aux conditions des mandats supplé-mentaires.

Structure quantitative, documentation :Ouvrages de protection contre les dangers naturels : Types d'installations de construction / Installations de construction / Ouvrages env.:

Installations de filets 17 / 52Diques, cuvettes, dépotoirs à alluvions 1 / 3Sécurisation des roches (ancres, clou-tage, sous-œuvre) 15 / 75Murs 8 / 29Les différentes installations de construction peuvent comprendre plusieurs ouvrages de protection. Les ouvrages doivent être inspectés séparément dans les projets partiels 2/3. Les inspections des ouvrages de protection nécessitent en partie une intervention sur cordes.

Un rapport d'inspection de projet d'entretien indépendant doit être élaboré pour chaque inspection pour les installations de construction mentionnées.

Inspections des roches sur cordes : Types d'installations de construction :Installations de construction / domainesCâbles-gruesCâbles-grues pour l'accès aux ouvrages de protection14env. 39Câbles-grues supplémentaires pour les inspections des rochesenv. 63Le nombre de câbles-grues et leur emplacement exact dépendent du concept d'inspection à élaborer et de la première inspection. Une fiche technique séparée (continue) doit être élaborée pour chaque câble-grue.

Les évaluations et résultats actuels des inspections des roches sur cordes doivent être documentés dans un rapport annuel.

Inspections des roches depuis les airs (1 fois par an) : Les résultats des inspections des parois rocheuses depuis les airs doivent être documentés par des photographies et des esquisses dans un rapport annuel. Les changements de l'état doivent être reconnaissables.

II.1.6. CPV code(s)

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Start 1.7.2013. Completion 31.12.2022

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Caution : aucune Assurance en responsabilité civile de l'entreprise conformément au chiffre 6 du document contractuel prévu.

Couverture des risques spécifiques au projet (directives de la SUVA pour les travaux sur cordes avec assurance-accidents).

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: Dans les 30 jours suivant la réception de la facture à l'OFROU.

Coûts à inclure dans le prix offert: La rémunération et les prix couvrent toutes les prestations figurant dans le dossier d'appel d'offres et nécessaires à l'exécution du contrat, y compris toutes les prestations accessoires et supplémentaires liées à l'achèvement de l'ensemble de la prestation apte à la réception ainsi que toute forme d'aide et de documentation. Le taux forfaitaire pour les frais annexes et les coûts comprend tous les frais annexes conformément au chiffre 3.2 al. 1 du document contractuel prévu y compris le nombre d'exemplaires du rapport défini. Le pouvoir adjudicateur et/ou les services d'entretien ne fournissent aucun appareil ni membre du personnel pour la réalisation des inspections des ouvrages et l'inspection par câbles-grues / inspection depuis les airs. Toutes les dépenses afférentes doivent être intégrées au calcul du montant global. Les dépenses résultant de conditions d'accès difficiles (y compris tous les transports hélicoptères éventuels et/ou les accès nécessaires pour l'escalade / via ferrata) doivent être intégrées aux dépenses pour l'inspection par câbles-grues. Pour l'inspection annuelle des roches, des frais tiers de CHF 2 500 pour une heure d'hélicoptère doivent être appliqués. Les frais effectifs doivent être décomptés conformément à l'original du justificatif avec un supplément de coordination conformément au taux forfaitaire pour les frais et frais annexes du tableau de calcul de l'inspection des roches / câbles-grues. Les frais tiers utilisés pour les inspections annuelles des roches (CHF 2 500)

par hélicoptère ne servent qu'aux inspections annuelles depuis les airs et ne peuvent pas être appliqués aux transports. Les dépenses liées aux prestations de l'UT 10 (Zentras) pour les services de régulation du trafic ne doivent pas être incluses dans les calculs et sont directement rétribuées par l'OFROU.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Admises. Une entreprise de la communauté de soumissionnaires doit assumer le rôle de chef de file. Les autres participants doivent être indiqués dans le dossier de l'offre. Les membres de la communauté de soumissionnaires ne peuvent plus être remplacés après la remise de l'offre.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation:- Respect de la structure demandée pour l'offre conformément aux points 3.8 et 3.9 et au document « Documents de l'offre », - Acceptation sans réserve des dispositions du document contractuel prévu ainsi que des Conditions générales (CG) de la Confédération conformément au dossier de l'appel d'offres.

Sous-traitance:Admis. Les prestations fournies par des sous-traitants ne doivent pas dépasser au maximum 30%. Les sous-traitants doivent être indiqués dans le dossier de l'offre. Les indications relatives aux sous-traitants sont prises en compte dans l'évaluation.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises économiquement et techniquement aptes à assumer le mandat et pouvant apporter les preuves ci-après de leur aptitude sont invitées à déposer une offre en CHF.

CQ1 : aptitude technique du soumissionnaire (références, justificatifs)

CQ2 : aptitude économique / financière.

Justificatifs requis:

Les justificatifs / attestations suivants doivent être joints au dossier d'offre conformément à la structure suivante, faute de quoi celui-ci ne pourra pas être pris en considération (représentation conformément aux documents de l'offre, chapitre 2.0) :

Critère de qualification 1 : aptitude technique du soumissionnaire

Informations sur l'entreprise (à remplir séparément pour chaque entreprise participante).

Références relatives à l'accompagnement et à la prise en charge, au cours des dix dernières années, d'un projet comparable à la tâche prévue « Inspection des ouvrages de protection contre les dangers naturels », avec des informations concernant :

Q1.1 Période

Q1.2 Honoraires

Q1.3 Travaux effectués / prestations de l'entreprise

Q1.4 Contact habilité à fournir des références (pouvoir adjudicateur)

* Sont considérées comme comparables des « inspections d'ouvrages de protection contre les dangers naturels de routes nationales, routes publiques et zones urbanisées ou de tracés des CFF dans la montagne avec sécurisation par corde (conformément à SUVA : travaux sur cordes) ». Les ouvrages de protection comprennent les filets (de protection contre les chutes de pierres), les digues (de déviation, de retenue, de guidage) et les murs, les sécurisations de roches par ancre ou sous-œuvre, les collecteurs, les dispositifs de protection (parava-

lanches), les tas freineurs et les ouvrages correspondants. Les ouvrages d'art, tunnels et galeries, etc. ne sont pas concernés.

Et :

Références relatives à l'accompagnement et à la prise en charge, au cours des 10 dernières années, d'un projet comparable à la tâche prévue « Inspection des roches sur cordes », avec des informations concernant :

Q1.5 Période

Q1.6 Honoraires

Q1.7 Travaux effectués / prestations de l'entreprise

Q1.8 Contact habilité à fournir des références (pouvoir adjudicateur)

** Est considérée comme comparable « l'évaluation de la sécurité face aux dangers naturels gravitationnels (inspection des roches sur cordes) dans les Pré-Alpes et les Alpes ».

Et :

Q1.9 Attestations d'examen (SUVA ou correspondant) des collaborateurs prévus pour les travaux sur cordes pour les chefs d'inspection / géologues (au moins niveau 2) et pour les inspecteurs (au moins niveau 1).

Q1.10 Compétence et qualification (joindre les justificatifs) de l'organisation / la personne compétente pour l'élaboration et le contrôle permanent du concept de sécurité.

Critère de qualification 2 : aptitude économique / financière

En soumettant une offre, le soumissionnaire confirme respecter les obligations afférentes. Les preuves doivent être apportées à la demande du pouvoir adjudicateur :

Q4.1 Extrait récent du registre du commerce

Q4.2 Extrait récent du registre des poursuites

Q4.3 Extrait récent de la caisse de compensation AVS / AI / APG / AC

Q4.4 Attestation récente SUVA / AFC

Q4.5 Attestation d'assurance valable du soumissionnaire ou de la communauté de planificateurs concernant l'assurance en responsabilité civile de l'entreprise et la prise en charge de risques spécifiques au projet (« travaux sur cordes »).

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

080091

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

15.3.2013

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 9 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: Conditions contractuelles générales KBOB pour prestations de planificateurs (CG), édition de 2006.

Négociations: Demeurent réservées. Il n'y aura pas d'enchères inversées ou de négociations portant sur le prix. Des négociations ultérieures destinées à réviser les offres ou à modifier les prestations pourront avoir une influence sur le prix.

Conditions régissant la procédure: Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: 1. Il n'est pas organisé de visite. En soumettant son offre, le soumissionnaire déclare avoir pris en compte les spécificités locales (SIA 118, art. 16) ; 2. La maturité de réalisation du projet ainsi que la disponibilité des crédits demeurent réservées ; 3. Les documents de soumission sont exclusivement remis sous forme électronique et ne sont disponibles qu'en allemand ; 4. L'élaboration des offres n'est pas rémunérée. Les

dossiers de ces dernières ne sont pas retournés ; 5. L'ouverture des offres n'est pas publique ; 6. Exclusion, préimplication : l'entreprise d'ingénieurs mandatée avec le mandat assistance du maître d'ouvrage SB NG UT 11 est exclue de la participation à la présente procédure. 7. En vertu de l'art. 36, al. 2, let. d, OMP, l'adjudicateur se réserve le droit d'attribuer, suivant la procédure de gré à gré, des prestations subsidiaires à l'entreprise ayant remporté l'appel d'offres. 8. Documents de soumission (sur Simap) : - 080091 EP NG GE10 Dossier d'offre Lopper (WORD) - 080091 EP NG GE10 Tableau de prestations Lopper (EXCEL) - 080091 EP NG GE10 Modèle de contrat Lopper (PDF) - 080091 Projet d'entretien NG UT10 annexes 3.2 à 3.8 (annexes au contrat, PDF) Documents dans des registres séparés (sur Simap) : - 3.7.1 Liste des ouvrages SB NG UT10 N02 Lopper - 3.7.2 Plans d'inspection des ouvrages et installations, plans de masse (PDF) - 3.7.3 Esquisses des ouvrages et feuilles du cadastre (extrait, PDF) - 3.7.4 Modèles pour les rapports d'inspection du projet d'entretien (modèle de rapport OFROU, WORD) : ASTRA_BerichtEP_Version_3_1_6_Stand_2012_01_25. - 3.8.1 Modèle de rapport d'inspection pour projet d'entretien (PDF) - 3.8.2 Modèle de fiche technique pour les câbles-grues et le rapport annuel (PDF) - 3.8.3 Planification de l'inspection OFROU F3 (PDF) - 3.8.4 Instructions (PDF) 9. Consultation des pièces : tous les principaux documents du projet sont joints. Une autre consultation des pièces n'est pas possible dans le cadre de la soumission des offres. Les archives de l'OFROU ne contiennent pas de documentations sur les installations complètes et structurées de manière systématique pour l'entretien des ouvrages de protection contre les dangers naturels. 10. Documents du projet : les plans spécifiques aux projets joints à l'appel d'offres et les esquisses des ouvrages, feuilles du cadastre ainsi que les listes des installations et ouvrages sont fournis au mandataire dans un format éditable (dwg, doc, xls, etc.). 11. Documents à fournir avec l'offre et leur structure (conformément à la structure décrite dans le dossier d'offre pour le lot Lopper) : - Page de garde de l'offre (avec signature valide) avec indication du montant de l'offre (TVA incl.) - 2.0. Attestations concernant les critères de qualification - 2.0.1 Informations sur l'entreprise du soumissionnaire - 2.0.2 Références du soumissionnaire, attestations d'examen (SUVA ou équivalent), qualification pour l'élaboration du concept de sécurité. - 2.3. Attestations concernant les critères d'adjudication - 2.3.1 Tableau de prix Feuille 1/4 : montant global pour les ouvrages de protection contre les dangers naturels. Projets partiels 2 et 3 : frais horaires à indiquer comme base de calcul, montant global net comme offre pour chaque installation de construction avec frais annexes et frais en pourcentage. Prestations à intégrer dans les calculs conformément au point 1.3.4 du document contractuel prévu. Feuille 2/4 : montant global pour les inspections des roches et par câbles-grues. Projets partiels 1, 2 et 3 : frais horaires à indiquer comme base de calcul, montant global net comme offre pour chaque câble-grue avec frais annexes et frais en pourcentage. Prestations à intégrer dans les calculs conformément au point 1.3.4 du document contractuel prévu. Feuille 3/4 : tarif horaire de conseil technique. Projet partiel 4 : offre nette pour les heures de travail prescrites en temps passé. Coûts et frais annexes en pourcentage. Feuille 4/4 : tarif horaire pour les installations de surveillance. Composition. Projet partiel 5 : offre nette pour les heures de travail prescrites en temps passé. Coûts et frais annexes en pourcentage. Composition. - 2.3.2 Analyse des tâches imposées - 2.3.3 Concept d'approche - 2.3.4 Organigramme spécifique au projet, ressources, évaluation des risques - 2.3.5 Compétences et expériences du soumissionnaire spécifiques au projet - 2.3.6 Compétences et expériences des personnes clés spécifiques au projet, références - 2.3.7 Preuve de la disponibilité des personnes clés - 2.3.8 Registre des réserves techniques 12. Le mandataire ne peut pas faire valoir de droit à la réalisation des inspections des ouvrages de protection et par câbles-grues dans l'ordre de grandeur défini. Une modification de la structure quantitative des inspections des ouvrages de protection et par câbles-grues

ne donne pas droit à modifier le montant global défini par contrat. www.simap.ch Indication des voies de recours: Conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / Remarques: Les offres déposées doivent être complètes. Des modifications du texte de l'offre ne sont pas autorisées et provoquent une exclusion. Les variantes de prix sont exclues.

Délai de clôture pour le dépôt des offres / Remarques: Le dossier complet doit être remis en deux exemplaires avec en plus un exemplaire électronique (CD / DVD) à l'Office fédéral des routes OFROU, filiale de Zofingue, Brühlstrasse 3, 4800 Zofingue, dans une enveloppe fermée portant la désignation officielle du projet (voir chiffre 1.2) et la mention claire « NE PAS OUVRIR - dossier d'offre ». Le cachet de la Poste fait foi ou le justificatif avec code-barres d'un bureau de la Poste suisse (cachet de la poste en courrier A, R ou Si). Le soumissionnaire doit en tout cas établir la preuve que l'offre a été déposée dans les délais. Les offres soumises hors délai ne seront pas prises en considération. Remise à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger : les soumissionnaires étrangers peuvent déposer leur offre contre remise d'un accusé de réception, au plus tard à la date de dépôt mentionnée ci-dessus auprès d'une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger, pendant les heures d'ouverture. Dans ce cas, les soumissionnaires sont tenus d'envoyer le reçu par fax au service des achats avant la date limite de dépôt (numéro de fax : +41 62 745 75 90). Les offres envoyées par courrier électronique ou par fax ne seront pas traitées.

Publication de référence nationale: Simap de la 01.02.2013 ,doc. 762975

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 18.02.2013

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

1.2.2013